



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2015-01-20

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la mairie, le 20 janvier 2015 à 19 h 32, sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Léon Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

M. Hubert Poirier, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Sont aussi présents :

Quelque dix-sept personnes assistent également à la séance.

R1501-297

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 32 par le maire Jonathan Lapierre.

R1501-298

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire
tenues les 9 et 16 décembre 2014
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
 - 7.1 Administration
 - 7.1.1 Rapport sur la situation financière de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
 - 7.1.2 Nomination d'un maire suppléant
 - 7.1.3 Déclaration d'intérêts pécuniaires des élus
 - 7.1.4 Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes – Révision périodique – Centre de récupération Ré-Utiles inc.
 - 7.2 Finances
 - 7.2.1 Approbation de dépenses – Amélioration du réseau routier municipal – Chemins de Gros-Cap, de la Pointe-Basse, des Caps, et Le Pré



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2015-01-20

7.3 Services techniques et des réseaux publics

7.3.1 Appel d'offres n° 227 – Opérations de déneigement et de déglçage à L'Île-d'Entrée

7.4 Aménagement du territoire et de l'urbanisme

7.4.1 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 12 janvier 2015

7.4.2 Demande de dérogation mineure – Propriétaire de l'immeuble sis au 110, chemin du Parc – Village de Cap-aux-Meules

7.4.3 Demande de dérogation mineure – Propriétaire de l'immeuble sis au 1123, route 199 – Village de Havre-aux-Maisons

7.5 Réglementation municipale

7.5.1 Adoption du second projet de règlement n° 2014-17-1 modifiant le Règlement de zonage n° 2010-08

7.5.2 Adoption du Règlement n° 2015-01 modifiant le Règlement n° 2012-03 relatif à la circulation des véhicules hors route sur les chemins publics sous juridiction municipale pour y prévoir l'ajout de chemins et traverses supplémentaires

8. Affaires diverses

9. Période de questions

10. Clôture de la séance

PROCÈS-VERBAUX

R1501-299

Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 9 et 16 décembre 2014

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des procès-verbaux des séances tenues les 9 et 16 décembre dernier.

Sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

d'approuver ces procès-verbaux tels qu'ils ont été rédigés.

N1501-300

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

R1501-301

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 27 novembre 2014 au 12 janvier 2015 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total 1 009 636,00 \$.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2015-01-20

N° de résolution
ou annotation

N1501-302

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance d'intérêt public n'a été déposée au conseil depuis la dernière séance.

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

R1501-303

Rapport sur la situation financière de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

En vertu de l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, le maire présente le rapport sur la situation financière de la Municipalité. Celui-ci traite des états financiers de l'année 2013, des indications préliminaires pour l'année 2014 ainsi que des orientations générales pour 2015.

Le maire dépose également la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus depuis le 12 novembre 2013.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil prenne acte du rapport annuel du maire sur la situation financière de la Municipalité ainsi que la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ déposée séance tenante;

que ledit rapport soit publié dans le journal municipal.

R1501-304

Nomination d'un maire suppléant

Comme le prévoit l'article 56 de la Loi sur les cités et villes, le conseil doit, pour la période qu'il détermine, procéder à la désignation d'un maire suppléant.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité

que le conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert, Germain Leblanc, agisse à titre de maire suppléant. Son mandat est effectif à compter de ce jour et prendra fin le 31 décembre 2015.

N1501-305

Déclaration d'intérêts pécuniaires des élus

Le greffier confirme avoir reçu la déclaration d'intérêts pécuniaires de chacun des membres du conseil municipal.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2015-01-20

N° de résolution
ou annotation

R1501-306

Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes – Révision périodique – Centre de récupération Ré-Utiles

Le conseil est saisi d'une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes pour l'organisme « Centre de récupération Ré-Utiles » dans le cadre d'une révision périodique effectuée par la Commission municipale du Québec.

CONSIDÉRANT QUE l'article 243.23 de la Loi sur la fiscalité municipale prévoit que la Commission doit consulter la Municipalité pour connaître son opinion à l'égard d'une telle demande;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'est pas en mesure de certifier que le ou les immeubles visés ne sont utilisés qu'aux seules fins des activités admissibles en vertu de l'article 243.8 de la Loi;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Léon Déraspe,
appuyée par Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité

que la Municipalité informe la Commission qu'elle s'en remet à la décision que celle-ci prendra à l'issue de la consultation de l'organisme ci-dessus mentionné.

FINANCES

R1501-307

Approbation de dépenses – Amélioration du réseau routier municipal – Chemins de Gros-Cap, de la Pointe-Basse, des Caps et Le Pré

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a bénéficié d'une subvention de 35 689 \$ du ministère des Transports du Québec dans le cadre de la réalisation de travaux d'amélioration sur les chemins de Gros-Cap, de la Pointe-Basse, des Caps et Le Pré;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ces travaux routiers s'élève à 47 778,22 \$;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et qu'un dossier de vérification a été constitué;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin de Gros-Cap pour un montant subventionné de 35 689 \$.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2015-01-20

SERVICES TECHNIQUES ET DES RÉSEAUX PUBLICS

R1501-308

Appel d'offres n° 227 – Opérations de déneigement et de déglçage à L'Île-d'Entrée

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé des appels d'offres relatifs aux opérations de déneigement à trois reprises soit en juillet, septembre et décembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE ces démarches n'ont pas permis à la Municipalité d'obtenir un contrat satisfaisant et qu'aucune soumission n'a été déposée dans le cadre des deux derniers appels d'offres, dont le numéro 227 lancé en décembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues dans le cadre du premier appel d'offres excèdent de beaucoup le budget prévu;

CONSIDÉRANT QUE le 12 janvier dernier, trois entrepreneurs de L'Île-d'Entrée ont soumis, chacun, à la Direction des services techniques et des réseaux publics leur tarif horaire en fonction de l'équipement disponible proposé;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil autorise la Direction des services techniques et des réseaux publics à requérir, au besoin, les services de ces trois entrepreneurs pour le déneigement à L'Île-d'Entrée.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

R1501-309

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 12 janvier 2015

Les membres du conseil ont reçu et pris connaissance du procès-verbal de la dernière séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

de prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 12 janvier 2015.

R1501-310

Demande de dérogation mineure – Propriétaire de l'immeuble sis au 110, chemin du Parc – Village de Cap-aux-Meules

Les propriétaires du bâtiment sis au 110, chemin du Parc, du village de Cap-aux-Meules, ont constaté, après la réalisation d'un certificat de localisation préparé par un arpenteur-géomètre, que la position du bâtiment principal et du bâtiment secondaire n'était pas conforme au Règlement de zonage actuellement en vigueur.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2015-01-20

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, les propriétaires demandent de reconnaître comme conformes un bâtiment principal empiétant dans la marge avant et un bâtiment secondaire dont les marges arrière et latérale sont en deçà de la marge minimale permise.

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment principal est localisé à cet endroit depuis plus de vingt ans et que l’empiètement du bâtiment principal dans la marge avant n’est que de 0,4 mètre;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment secondaire est facilement déplaçable;

CONSIDÉRANT l’analyse et la recommandation faites par le comité consultatif d’urbanisme et d’environnement lors de sa séance tenue le 12 janvier 2015;

CONSIDÉRANT QU’ un avis public a été publié dans le bulletin *L’Info-municipale*, en date du 19 décembre 2014, voulant que le conseil statue sur cette demande de dérogation mineure lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU’ en cours de séance, ce projet n’a suscité aucune opposition de la part de l’une ou l’autre des personnes présentes;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l’unanimité

de reconnaître comme conforme le positionnement du bâtiment principal sis sur le lot 3 392 549, mais de refuser la demande de dérogation liée au bâtiment secondaire sis sur le lot 3 392 551 qui, quant à lui, peut facilement être repositionné dans le respect des normes en vigueur.

R1501-311

Demande de dérogation mineure – Propriétaire de l’immeuble sis au 1123, route 199 – Village de Havre-aux-Maisons

L’organisme propriétaire du bâtiment sis au 1123, route 199, du village de Havre-aux-Maisons, souhaite implanter un bâtiment secondaire dans la cour avant afin d’y installer une génératrice.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, l’organisme demande de reconnaître comme conforme un bâtiment secondaire implanté dans la cour avant.

CONSIDÉRANT QUE l’emplacement de l’entrée électrique justifie la localisation du bâtiment secondaire et que le bâtiment principal en est un imposant;

CONSIDÉRANT le caractère institutionnel du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT l’analyse et la recommandation faites par le comité consultatif d’urbanisme et d’environnement lors de sa séance tenue le 12 janvier 2015;

CONSIDÉRANT QUE d’accorder cette dérogation n’est pas susceptible de causer préjudice au voisinage;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2015-01-20

CONSIDÉRANT QU' un avis public a été publié dans le bulletin *L'Info-municipale*, en date du 19 décembre 2014, voulant que le conseil statue sur cette demande de dérogation mineure lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU' en cours de séance, ce projet n'a suscité aucune opposition de la part de l'une ou l'autre des personnes présentes;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité

de reconnaître comme conforme un bâtiment secondaire implanté dans la cour avant comme demandé par l'organisme propriétaire du bâtiment sis au 1123, route 199, du village de Havre-aux-Maisons.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

R1501-312

Adoption par résolution du second projet de règlement n° 2014-17-1 modifiant le Règlement de zonage n° 2010-08 de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose d'un règlement de zonage et que le conseil a enclenché la procédure devant mener à la modification de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le premier projet de règlement n° 2014-17 lors de sa séance ordinaire tenue le 9 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement a été soumis à la consultation lors d'une séance publique tenue le 13 janvier 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'étape suivante consiste à adopter un second projet de règlement et à soumettre celui-ci au processus d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité

d'adopter le second projet de règlement suivant intitulé :

« Second projet de règlement n° 2014-17-1 modifiant le Règlement de zonage n° 2010-08 » et de soumettre celui-ci au processus d'approbation référendaire, conformément aux dispositions de la loi.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2015-01-20

N° de résolution
ou annotation

R1501-313

Adoption du Règlement n° 2015-01 modifiant le Règlement n° 2012-03 relatif à la circulation des véhicules hors route sur les chemins publics sous juridiction municipale

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté un règlement sur la circulation des véhicules hors route sur les chemins publics sous juridiction municipale;

ATTENDU QUE le conseil considère opportun de modifier ce règlement pour y ajouter certains tronçons et traverses de chemins publics sous juridiction municipale;

ATTENDU QUE cette modification permettra aux quads de consolider leur réseau de sentiers;

ATTENDU QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 9 décembre 2014;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

que le règlement suivant soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ledit règlement ce qui suit :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 But du règlement

Le présent règlement a pour but d'ajouter à la liste de chemins municipaux autorisés à la circulation VHR certains tronçons et traverses permettant au club VTT Îles-de-la-Madeleine de consolider leur réseau de sentiers.

Article 3 Modification

L'article 3.3 LIEUX DE CIRCULATION est modifié par l'ajout aux tableaux, île du Cap-aux-Meules et île du Havre-aux-Maisons des traverses et chemins suivants :



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2015-01-20

N° de résolution
ou annotation

Sur l'île du Cap-aux-Meules

Chemin	Longueur (mètres)
John-Aucoin	100 m

Le tout tel qu'illustré à l'annexe B du présent règlement.

Sur l'île du Havre-aux-Maisons

Chemins	Longueur (mètres)
Chemin de la Dune-du-Sud	150 m
Chemin des Montants	1794 m
Chemin des Échoueries	365 m
Traverses	Numéro d'identification
Chemin des Buttes	11

Le tout tel qu'illustré à l'annexe C du présent règlement.

Article 4 **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

N1501-314 **AFFAIRES DIVERSES**

Aucune question n'est soulevée lors de la période allouée à cet effet.

N1501-315 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont :

- ❖ Taxes de services – Association des personnes handicapées des Îles
- ❖ Rapport sur la situation financière du maire – Prévisions de l'augmentation moyenne du compte de taxes

R1501-316 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur une proposition de Gaétan Richard, appuyée par Léon Déraspe, il est unanimement résolu de lever la séance à 20 h 20.

Jonathan Lapierre, maire

Jean-Yves Lebreux, greffier